

Image not found or type unknown



Rupture d'un CDD dans le secteur public

Par **maritime**, le **29/08/2011** à **21:25**

Bonjour,

Je suis actuellemnt en CDD à l'université, à mi-temps.

On me propose un emploi à temps plein en CDD puis ensuite CDI mais il faut que je sois disponible immédiatement. J'ai en principe un préavis de 2 mois que je ne souhaite pas faire pour pouvoir prendre ce poste à temps plein. Est ce possible , est ce que je prends un risque ? si oui lequel ? si non quelle démarche dois je effectuer ?

Merci de votre réponse.